

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 septembre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Étaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; M. BOUSQUAU Christian ; Mme STEVANT Christelle (à compter de la délibération n° 3) ; M. GUMIAUX Fabrice (à compter de la délibération n° 2) ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie (à compter de la délibération n°10) ; M. GAY Jérôme ; Mme CARREIRA Sandra ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 23 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	: 19
Présents	: 18
Absents représentés	: 1
Absents	: 0
Votants	: 19

Absents excusés :

Mme LE COINTE Catherine qui donne pouvoir à Mme GRIFFON Frédérique

Absents :

A été nommée secrétaire de séance : Mme SOULIMAN Sophie

♦ **2026-09-04 Budget principal : Admission en non-valeur**

La Trésorerie a présenté un état des taxes et produits irrécouvrables pour un montant de 5 422.54 € portant sur les années 2013 à 2023 et sollicite le conseil municipal afin d'autoriser l'admission en non-valeur de ces produits.

M Le Maire précise qu'une somme importante de ces créances (5 373.29 €) correspond à des loyers impayés émis à l'encontre d'une seule personne.

Il propose au conseil municipal de valider l'admission en non-valeur de l'état présenté par la trésorerie pour un montant de 5422.54 € par l'émission d'un mandat de paiement (typé Admission en non-valeur et de nature fonctionnement) au compte 6541.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'admission en non-valeur de l'état présenté par la trésorerie pour un montant de 5 422.54 €

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

Pour copie conforme
MOLAC, le 01 octobre 2026
Le Maire
Marcel ARS